

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

N° 001/2020/ACRC/HACA DU 02 DECEMBRE 2020

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR L'AUTORISATION DE SERVICES DE RADIODIFFUSION SONORE PRIVEE COMMERCIALE

1. AUTORITÉ CONCÉDANTE

Le présent appel à candidatures est lancé par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), dans le cadre de sa mission de régulation, en vue de favoriser et de garantir le pluralisme dans l'espace audiovisuel.

2. OBJET

Conformément à la loi n°2017-868 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la communication audiovisuelle, la HACA lance un appel à candidatures en vue d'autoriser deux (2) opérateurs pour l'exploitation de services de radiodiffusion sonore privée commerciale.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

➤ Soumissionnaires

Peuvent participer à cet appel à candidatures, les candidats remplissant les conditions suivantes :

- être une société anonyme de droit ivoirien dont le capital social est libéré à hauteur d'au moins cinquante millions (50.000.000) de francs CFA ;
- déposer à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, un dossier conforme aux conditions prescrites par le Règlement particulier d'appel à candidatures pour l'exploitation d'un service de radiodiffusion sonore privée commerciale ;

➤ Retrait de dossier

Les soumissionnaires intéressés par le présent appel à candidatures peuvent retirer le dossier de candidature contre paiement de la somme de **deux cent mille (200.000) F CFA**, par chèque certifié, à la **Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, sise à Abidjan Cocody Angré 7ème Tranche, tous les jours ouvrables, du mercredi 02 décembre 2020 au vendredi 15 janvier 2021, de 8 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 16 H 00.**

4. DOSSIER D'APPEL À CANDIDATURES

➤ Contenu du dossier de candidature :

Chaque dossier doit comprendre :

- **un dossier juridique** comportant les statuts de l'entreprise, le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive, le registre de commerce et du crédit mobilier ;
- **un dossier technique** décrivant le type de service (radio commerciale), l'étude de faisabilité technique, les caractéristiques du système de diffusion, la zone de couverture du service, le calendrier de réalisation ;
- **un dossier financier** comprenant l'acte de cautionnement, la composition du capital social, le plan d'affaires, les prévisions des recettes et des dépenses, l'origine et le montant des financements.

➤ Présentation de l'offre

Les dossiers juridique, technique et financier doivent être déposés en dix (10) exemplaires dont une copie originale, sous plis fermés comportant chacun la mention « **à n'ouvrir qu'en séance publique** ».

Les trois (3) dossiers seront insérés dans une autre enveloppe dite extérieure portant l'adresse suivante :

**Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) Abidjan–Cocody 7^{ème}
Tranche
B.P V 56 Abidjan, République de Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 22 41 96 60 / 62 Fax : 22 41 14 55**

et portera la mention « **à n'ouvrir qu'en séance publique** ».

Cette enveloppe extérieure sur laquelle ne doit figurer ni la raison sociale ni toute autre inscription identifiant le soumissionnaire, sera déposée au siège de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle.

➤ Dépôt du dossier

Le dossier doit être déposé du **mercredi 02 décembre 2020 au vendredi 15 janvier 2021 à 16h 00 GMT**, contre récépissé, à l'adresse indiquée ci-dessus.

5. DELAI DE VALIDITÉ DE L'OFFRE

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de 120 jours, à compter de la date limite de remise de ces offres.

6. OUVERTURE DES PLIS EN SÉANCE PUBLIQUE

Par le présent, les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis qui aura lieu le **vendredi 15 janvier 2021 à 16h 00 GMT** au siège de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle.

Seuls peuvent être ouverts, les plis qui ont été reçus au plus tard aux date et heure limites annoncées dans l'avis d'appel à candidatures.

NB : Les dossiers envoyés par voie électronique ou par voie postale ne sont pas recevables.